



Atelier des Voiles d'Antan du Léman

Association loi 1901

Assemblée générale du 19 septembre 2013

à Messery, de 19 h à 20 h 30

Présents : Jean-François ANDRIER, Philippe CARVAILLO, Heidi DUCAS, Jean-Guy FAVRAT, Alain FAVRE, Florent GRENIER, Alain GUER, Eric JACQUES, Emmanuel JUNG, Yannick PLAISANCE, Lionel SECCATORE, François SOULIÉ, Jean-François TRAINI.

Excusés : Yves le PECK et Yves JEANNE qui ont donné leur pouvoir à Jean-François TRAINI ; Erwan le PECQ et Yves ROCH, qui ont donné leur pouvoir à Emmanuel JUNG ; Paul FONT et Jean-Claude MAGNIN, qui ont donné leur pouvoir à Lionel SECCATORE ; Paul LORIDANT, qui a donné son pouvoir à Eric JACQUES ; Jean BORDAT et Patrick COEURDANE, qui ont donné leur pouvoir à Jean-François ANDRIER ; Anne MARTINELLI et Cathy PLAISANCE, qui ont donné leur pouvoir à Yannick PLAISANCE ; Evrard de BONDY, qui a donné son pouvoir à Alain GUER ; Michel NERBOLLIER

24 membres sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint (nos statuts prévoient au minimum 1/3 des 39 membres présents ou représentés). L'AG peut valablement délibérer, sous la présidence de Jean-François TRAINI.

1 - Approbation du PV de la dernière AG (19 octobre 2012)

Le PV de notre dernière assemblée générale est en ligne sur le site de l'Association.

➤ **Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.**

2 - Rapport moral de l'année écoulée

Jean François TRAINI, président, met en avant les points suivants :

2013 a été une année de transition pour notre association, avec le départ de Chens et l'entrée sous le nouveau hangar à Messery à partir de septembre 2012.

- Novembre-décembre 2012 : couverture du hangar, début des travaux de fermeture de l'atelier
- Juin 2013 : montage du petit portique
- La couverture et la façade Sud du hangar sont terminées, ainsi qu'une cloison en bois qui délimite le nouvel atelier. Un local métallique jouxte le hangar, et servira au rangement de l'outillage et des produits chimiques.
- Merci à tous les adhérents qui se sont mobilisés pour réaliser ces travaux, parfois dans le froid ou sous la pluie ...

Notre activité s'est toutefois poursuivie, avec notamment :

- Formations matelotage avec Yves le PECQ ; brochetage avec Jean-François TRAINI,
- Participation à la fête du 14 juillet de Messery, avec les autres associations locales, ce qui nous permet d'être mieux (re)connus au niveau local.

- Participations de nos adhérents à la semaine du Golfe, à la Tour de Peilz, à la Classique de Sciez et aux Défis de Nernier.
- Sorties nautiques « spontanées » rassemblant quelques bateaux (Bol d'Or, autres ...)
- La progression des visites sur notre site internet est constante, avec maintenant 30 visites par jour. La mise en place de la liste de diffusion aux adhérents est un succès.
- 10 adhérents ont bénéficié des commandes groupées auprès de nos partenaires fournisseurs d'époxy, peintures et vernis, bois et CP, ...

Les restaurations suivantes ont démarré ou sont en cours :

- Evrard de BONDY avance sur son Dragon.
- Jean-Guy FAVRAT travaille sur son catamaran Wharram, qui a été retourné fin août
- Yves ROCH a repris le Bonite
- Florian GRENIER avance sur le Tideway
- Jean BORDAT, avec l'aide de Jean-François ANDRIER, a repris ses travaux sur son Folkboat, le pont a été remplacé
- Emmanuel JUNG a entièrement refait le pont de son Primaat
- Emmanuel JUNG a repris le Luders 16 Silver Wings et a démarré ses travaux.

Quitus au Bureau

➤ **Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

Perspectives pour l'année à venir

Aménagement du hangar et de l'atelier à Messery

Le projet majeur pour 2014 sera bien sûr l'aménagement de notre nouvel atelier à MESSERY. Un appel aux bonnes volontés sera fait en temps voulu.

Nous pouvons y consacrer jusqu'à 3500 €, ce qui nous laisserait une trésorerie en fin d'exercice d'environ 2000 €, identique à la position de 2012.

Olivier doit encore réaliser :

- Bardage de la façade Nord
- Déplacer (supprimer ?) le croisillon dans la partie « atelier »
- Porte coulissante
- Arrivée de l'électricité

Nous devons :

- Poser une serrure et un plancher pour l'abri jaune
- Installer une mezzanine à 4 m dans l'atelier, installer l'éclairage
- Monter le portique 3,5 tonnes à côté du hangar. Le moteur sera révisé par un ami de Florian PLAISANCE.
- Ranger

Le bail sera finalisé dans les prochaines semaines.

Jean-François TRAINI rappelle que la pression de l'immobilier dans le bas Chablais fait de la location du hangar une opportunité unique, sans laquelle l'association ne pourrait pas se développer.

Fournitures

L'AVAL favorise l'accès à des tarifs privilégiés auprès de partenaires, par l'achat groupé d'époxy, peintures et vernis, bois, quincaillerie, bâches, ...

Nos partenaires ne sont pas à la libre disposition des membres. Le règlement intérieur stipule : « *Les membres s'interdisent de contacter directement les fournisseurs* ». Il est ici rappelé que l'accès aux tarifs privilégiés est conditionné à une centralisation des contacts, via Jean-François TRAINI pour les

partenaires locaux, et Lionel SECCATORE pour les autres. A défaut, les membres ne peuvent prétendre aux tarifs négociés par l'AVAL, et paient le tarif public (produits et services).

Activités

- Sur proposition d'Yves LEPECQ, membre de l'IGKT France, une nouvelle formation matelotage sera organisée cet hiver à une date qui reste à fixer.
- Poursuite des formations en charpenterie : lamellés collés
- Emmanuel JUNG propose à tous les propriétaires de bateaux classiques de mettre à jour une présentation qui sera publiée sur le site. N'oubliez pas non plus d'inscrire votre bateau sur le site du Musée du Léman de Nyon.
- En 2014, l'AVAL sera présent ou représenté par ses membres aux manifestations suivantes :
 - o 14 juin : sortie loisir pour voir passer le Bol d'Or
 - o Fête du 14 juillet à Messery
 - o Fin juillet : Vieux bateaux à la Tour de Peilz
 - o Début août : Classique de Sciez
 - o Mi-août : Fête des canots de Rolle
 - o Fin août : Défis de Nernier

3 - Rapport financier

Emmanuel JUNG, trésorier, présente le compte de résultat (recettes / dépenses) joint en annexe à ce PV. Il rappelle que les comptes détaillés sont à la disposition de tous sur simple demande.

Il met en avant les points suivants :

- Le **résultat d'exploitation** de l'exercice est un **BENEFICE de 2 087,06 €**.
- Le **solde de trésorerie** est positif : + **4 283,10 €**.
- Le rassemblement de tous les bateaux à Messery a permis de juguler les pertes chroniques résultant du défaut de paiement des loyers de notre sous-locataire, qui nous laisse un final une « ardoise » de 2700 €.
- Nous n'avons pas encore engagé les travaux d'aménagement du nouvel atelier à Messery, pour un montant prévu de 2 000 €. C'est ce retard qui forme l'essentiel du résultat, les autres activités étant équilibrées.

Les **recettes** de l'association sont en léger retrait (1 100 €) par rapport à l'exercice précédent, et proviennent pour l'essentiel :

- Des **loyers** encaissés : env. 7 600 € pour un maximum de 17 bateaux en mai-juin 2013
- De la vente de **fournitures** : env. 3 900 € auprès de nos partenaires Dix adhérents ont bénéficié de ces achats groupés et des tarifs négociés par Lionel SECCATORE.
- Des **cotisations** : 765 € pour 39 adhérents
- Des **dons** : 860 € : que soient ici remerciés tout particulièrement Jean-François ANDRIER et Jean BORDAT.
- A la fin de l'exercice, pratiquement tous les loyers et toutes les fournitures ont été payés par les adhérents qui contribuent ainsi à une gestion saine de l'association. Qu'ils soient tous remerciés.

Les **dépenses** de l'association sont en net retrait par rapport à l'année précédente (- 3 800 €). L'essentiel des dépenses provient de :

- La **location** du hangar de Messery où sont maintenant regroupés tous les bateaux : 6 450 €. Cette activité dégage un excédent de 1 200 € et permet de préserver Ara et Simoun. En comparaison de l'exercice précédent qui affichait un déficit de 1 150 € pour les locations, c'est un écart positif de 2 400 € apporté pour l'essentiel par l'abandon de la location à Chens qui était structurellement déficitaire de près de 200 € par mois.
- Des achats de **fournitures** : env. 3 850 €, cette activité est équilibrée.
- Les frais de fonctionnement de l'association sont stables : env. 375 € (3% des recettes).

Rappel : les fournitures sont à payer d'avance, et aucune commande ne sera passée pour un adhérent qui n'a pas payé sa commande précédente.

Quitus au trésorier

➤ **Le rapport financier et les comptes sont approuvés à l'unanimité.**

Propositions pour le budget 2013-14 :

- Report des 1600 € prévus pour l'aménagement du hangar sur le budget de l'exercice 2013-14.
- Le budget sera élaboré pour une prévision de trésorerie de 2000 € fin août 2014 (idem fin août 2012).
- Le résultat prévisionnel est donc une perte d'environ 2000 €

Compte tenu de notre situation financière, nous proposons de maintenir les montants :

- de la cotisation à 20 €
- du loyer à 2,50 € / m² par mois pour les bateaux
- du loyer à 10 € par mois pour les bers et remorques.

➤ **Le maintien des montants de la cotisation et des loyers est approuvé à l'unanimité.**

5 - Renouvellement des membres du CA :

4 conseillers sont sortants du fait de nos statuts : Heidi DUCAS, Jean-François TRAINI, Emmanuel JUNG et Yves JEANNE.

Sont candidats au C.A :

- Jean-François TRAINI,
- Emmanuel JUNG,
- Florent GRENIER
- Evrard de BONDY

➤ **Ces 4 candidats sont élus à l'unanimité**

Jean-François TRAINI remercie Heidi DUCAS et Yves JEANNE pour leur contribution essentielle à la création et au développement de l'AVAL. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers.

La composition du Bureau sera déterminée lors de la prochaine réunion du CA

6 - Questions diverses

- Lionel SECCATORE se propose d'organiser des rencontres « à thème » pendant l'hiver (visite de chantiers, Musée du Léman à Nyon, ...) et de terminer par un casse-croûte convivial.
- Alain GUER se propose pour peindre le petit portique.
- Alain GUER et François SOULIÉ souhaitent faire des travaux à l'atelier cet hiver et s'inquiètent de savoir s'ils auront une place. Jean-François TRAINI rappelle l'ordre de priorité défini dans notre Règlement intérieur et que nous reproduisons ici :

L'ordre de priorité d'admission au sein des bateaux bois est défini comme suit :

- 1. Voilier bois ou barque bois inscrit aux monuments historiques ou dans un inventaire du patrimoine national (Dossier à transmettre au conseil d'administration)*
- 2. Voilier bois ou barque bois de construction classique (bordés sur membrures)*

3. Voilier bois ou barque bois de construction moderne, ou voilier en composite moderne construit sur plan classique (par exemple : Loup, Comtessa32, Tofinou...)
4. canot moteur bois de construction classique (bordés sur membrures)
5. canot moteur bois de construction moderne (contreplaqué, bois moulé, strip planking, autres techniques de travail du bois ...)
6. autres selon avis de la commission technique.

L'ordre de priorité des membres pour accès à une place dans le local est défini comme suit :

- 1 membres actifs et d'honneur,
- 2 membres sympathisants,
- 3 nouveaux membres.

Selon la nature des travaux à réaliser, les bateaux seront entreposés :

1. Soit dans l'atelier fermé, en priorité pour les bateaux en cours de restauration,
2. soit sous un hangar couvert, en particulier pour l'hivernage.

- Jean-François TRAINI rappelle que l'hivernage et la restauration des bateaux sont soumis à l'acceptation de notre Règlement intérieur, et notamment :
 - *L'association, assurée en responsabilité civile locative et de voisinage, n'a pas de responsabilité vis à vis de ses membres du fait de leurs biens. **Chaque membre est seul responsable de son bateau, de sa remorque et de ses matériels et accessoires et devra présenter chaque année une attestation d'assurance en responsabilité civile.***
 - *Le membre responsable de l'atelier doit être informé de la présence de quiconque au local. A cet effet, **l'agenda électronique doit obligatoirement être renseigné par chaque membre en prévision de sa présence au local.***

L'AG se termine à 20 h 30, suivie par une collation préparée et partagée par les présents.

Comptes de l'AVAL

Association Atelier des Voiles d'Antan du Léman (AVAL)

Compte de résultat (recettes / dépenses) arrêté au 31 août

COMPTE DE RESULTAT	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011	2011 - 2012	2012 - 2013	Prévision
							Bu 13 - 14
Produits d'exploitation							
<i>Nombre maxi de bateaux</i>	8	14	15	20	25	17	15
<i>Nombre d'adhérents</i>	28	36	39	46	45	37	40
Prestations de service							
Loyers	5 098.39 €	6 398.00 €	9 263.33 €	10 678.93 €	8 993.63 €	7 630.01 €	7 700.00 €
<i>Loyers Atelier Chens</i>	2 298.39 €	2 709.25 €	4 136.83 €	4 621.45 €	3 676.55 €		
<i>Loyers hangar Messery</i>	2 800.00 €	3 688.75 €	5 126.50 €	6 057.48 €	5 317.08 €	7 630.01 €	7 700.00 €
Fournitures		3 912.90 €	1 900.04 €	4 120.47 €	2 838.27 €	3 907.68 €	3 000.00 €
Total Prestations	5 098.39 €	10 310.90 €	11 163.37 €	14 799.40 €	11 831.90 €	11 537.69 €	10 700.00 €
Cotisations	580.00 €	640.00 €	720.00 €	980.00 €	900.00 €	765.00 €	900.00 €
Autres produits							
Dons	640.00 €	475.00 €	175.00 €	143.22 €	1 426.24 €	858.50 €	500.00 €
Subventions		150.00 €					
Produits des activités annexes	0.00 €	250.50 €	2 000.50 €	1 234.00 €	235.00 €	110.00 €	0.00 €
<i>Polos / guidons</i>		250.50 €		666.00 €	235.00 €	110.00 €	
<i>Licences FFV</i>			165.00 €	568.00 €			
<i>Défis 2010</i>			1 835.50 €				
Ventes diverses			1 000.00 €				
Intérêts bancaires	3.52 €	29.52 €	19.54 €	41.43 €	66.87 €	74.52 €	50.00 €
Total Autres produits	643.52 €	755.02 €	3 195.04 €	1 418.65 €	1 728.11 €	1 043.02 €	550.00 €
Total produits d'exploitation	6 321.91 €	11 705.92 €	15 078.41 €	17 198.05 €	14 460.01 €	13 345.71 €	12 150.00 €
Charges d'exploitation							
Locaux - matériel							
Locaux	3 730.00 €	3 561.00 €	5 829.00 €	14 276.20 €	10 151.00 €	6 435.00 €	6 500.00 €
<i>Location atelier Chens</i>	1 550.00 €	1 800.00 €	4 450.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €		
<i>Location hangar Messery</i>	2 180.00 €	1 761.00 €	1 379.00 €	8 276.20 €	4 151.00 €	6 435.00 €	6 500.00 €
Entretien locaux - Matériel	1 083.15 €	1 072.38 €	1 480.00 €	396.70 €	1 689.48 €	552.20 €	3 900.00 €
<i>Aménagements</i>	1 083.15 €	1 072.38 €	480.00 €	87.86 €	7.58 €	400.00 €	3 600.00 €
<i>Matériel</i>			1 000.00 €	308.84 €	1 681.90 €	152.20 €	300.00 €
Total Locaux et matériel	4 813.15 €	4 633.38 €	7 309.00 €	14 672.90 €	11 840.48 €	6 987.20 €	10 400.00 €
Activités association							
<i>Animations</i>		78.61 €	262.67 €	41.38 €	103.92 €		200.00 €
<i>Défis 2010</i>			992.52 €	100.50 €			
Documentation		26.85 €	27.00 €				
Site web					28.56 €	57.26 €	30.00 €
Prestation extérieure	100.00 €	285.00 €			40.00 €		250.00 €
Licences FFV			58.00 €	675.00 €			
Cotisations à d'autres organismes		110.00 €					
Fournitures	1 006.19 €	4 063.87 €	2 289.78 €	3 639.29 €	2 692.79 €	3 835.35 €	3 000.00 €
<i>Polos / guidons</i>		554.94 €	423.72 €	369.37 €			
Total activités association	1 106.19 €	5 119.27 €	4 053.69 €	4 825.54 €	2 865.27 €	3 892.61 €	3 480.00 €
Charges et frais divers							
Assurance		238.07 €	315.02 €	318.83 €	325.45 €	332.41 €	335.00 €
Frais administratifs divers		-20.21 €	18.00 €				
Frais d'établissement				46.56 €			
Frais bancaires	4.92 €		2.45 €	37.25 €	43.25 €	46.43 €	45.00 €
Total Charges et frais	4.92 €	217.86 €	335.47 €	402.44 €	368.70 €	378.84 €	380.00 €
Total charges d'exploitation	5 924.26 €	9 970.51 €	11 698.16 €	19 900.88 €	15 074.45 €	11 258.65 €	14 260.00 €
Total produits d'exploitation	6 321.91 €	11 705.92 €	15 078.41 €	17 198.05 €	14 460.01 €	13 345.71 €	12 150.00 €
Résultat d'exploitation	397.65 €	1 735.41 €	3 380.25 €	-2 702.83 €	-614.44 €	2 087.06 €	-2 110.00 €
TRE SORERIE							
Solde de trésorerie Début exercice	0.00 €	397.65 €	2 133.06 €	5 513.31 €	2 810.48 €	2 196.04 €	4 283.10 €
Résultat de l'exercice	397.65 €	1 735.41 €	3 380.25 €	-2 702.83 €	-614.44 €	2 087.06 €	-2 110.00 €
Solde de trésorerie Fin exercice	397.65 €	2 133.06 €	5 513.31 €	2 810.48 €	2 196.04 €	4 283.10 €	2 173.10 €
<i>Compte courant</i>	41.63 €	327.05 €	2 605.97 €	75.41 €	4.64 €	288.05 €	
<i>Compte livret</i>	356.02 €	1 806.01 €	2 907.34 €	2 735.07 €	2 191.40 €	3 995.05 €	